

PAZZAGLIA ET PAVERANI

Société par actions simplifiée au de 1 500 euros

**Siège social : 2 rue du Lycée Périer
13008 Marseille**

RCS MARSEILLE 938 098 985

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2025***

L'an Deux mille vingt cinq
Le 10 novembre
A 15 h,
Au siège social,

Les associées de la **SAS PAZZAGLIA ET PAVERANI**, au capital de 1 500 euros, inscrite au RCS de MARSEILLE sous le numéro 938 098 985 se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au 9 rue Montgrand – 13006 Marseille sur convocation du président.

Sont présents à l'assemblée :

- Madame Maelys, Rita, Michelle, Brigitte BERRY-PAZZAGLIA Propriétaire de 55 actions en pleine propriété
- Madame Marine, Louise, Frédérique PAVERANI Propriétaire de 45 actions en pleine propriété

Seuls associées de la société et représentant en tant que tels, la totalité des actions de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame Maelys BERRY-PAZZAGLIA, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de la gérance,

Agrément de la cession d'actions

Interruption de séance et signature de la cession d'actions

Modification corrélative de l'article 7 des statuts

Démission de Madame Marine, Louise, Frédérique PAVERANI, Directeur général

Nomination du Nouveau Directeur Général

Rémunération du Directeur Général

Changement de la dénomination sociale

Modification corrélative des alinéas 1 et 2 de l'article 2 des statuts

Transfert du siège social

Modification corrélative de l'article 3 des statuts

Pouvoirs en vue des formalités de dépôt.

PREMIERE RESOLUTION - AGREMENT DE LA CESSION D' ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'intention de Madame Marine, Louise, Frédérique PAVERANI de céder :

- **10 actions à Madame Laetitia, Marie-Antoinette, Francine, Marie-Louise GIBESI épouse PAZZAGLIA**
- **Et 35 actions à Madame Maelys, Rita, Michelle, Brigitte BERRY-PAZZAGLIA**

Décide d'agréer la cession au total des 45 actions devant intervenir **ce jour** entre le cédant et le cessionnaire susmentionnés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire décide suite aux cessions constatées de mettre à jour les statuts de la société et de modifier ainsi l'article 8 des statuts ainsi qu'il suit :

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (1 500 €).

Il est divisé en CENT (100) actions d'une seule catégorie de QUINZE EUROS (15 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, attribuées aux associés au prorata de leurs apports et des cessions successives.

Les actions sont attribuées et réparties comme suit :

- Mme Maelys, Rita, Michelle, Brigitte BERRY-PAZZAGLIA 90 actions
- Mme Laetitia, Marie-Antoinette, Francine, Marie-Louise GIBESI PAZZAGLIA 10 actions

*Total égal au nombre d'actions composant le capital social : **CENT (100) actions.** »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DEMISSION DE MADAME MARINE PAVERANI, DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance constate la démission de :

Madame Marine, Louise, Frédérique PAVERANI

Née le 14 février 1998 à Marseille (BDR)

De nationalité française,

Demeurant et domiciliée 19 rue du Coteau – 13007 MARSEILLE,

De ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée :

Madame Laetitia, Marie-Antoinette, Francine, Marie-Louise GIBESI ép. PAZZAGLIA,

Née le 02 octobre 1976 à Fréjus (Var)

De nationalité française,

Demeurant et domiciliée 1 avenue Jean-Jacques Vernazza, Résidence Le Vallat 13260 CASSIS,

Qui accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le directeur général nommé disposera des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par décision ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale extraordinaire décide que le nouveau directeur général, exercera son mandat de directeur général sans percevoir de rémunération.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale qui était « PAZZAGLIA ET PAVERANI » pour prendre celle de « **96 IMMOBILIER** » à compter de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire décide aussi de modifier l'enseigne et le nom commercial qui seront « **96 IMMOBILIER** », à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - MODIFICATION CORRELATIVE DES ALINEAS 1 ET 2 DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire, en suite et conséquence de l'adoption de la décision qui précède, décide de modifier **les alinéas 1 et 2** ainsi qu'il suit :

« *La dénomination sociale est : **96 IMMOBILIER.***

*L'enseigne et le nom commercial de la Société sont : **96 IMMOBILIER** ».*

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de transférer le siège social primitivement fixé au 2 rue du Lycée Périer - 13008 Marseille, à **1 Avenue Jean-Jacques Vernazza, Résidence Le Vallat des Brayes - Immeuble La Saltarelle, 13260 Cassis**, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**NEUVIEME RESOLUTION - MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 3
DES STATUTS**

En conséquence de ce transfert, la collectivité des associés décide de modifier la rédaction de l'article 3 – Sièges sociaux des statuts en son alinéa 1^{er} de la façon suivante :

« Le siège social est fixé à : 1 Avenue Jean-Jacques Vernazza, Résidence Le Vallat des Brayes - Immeuble La Saltarelle, 13260 Cassis »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES DE DEPOT.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et la totalité des associés, ou leur mandataire.

Mme Marine PAVERANI

“Bon pour démission des fonctions”
De Directeur général »

Mme Maelys BERRY-PAZZAGLIA

Signé par :

Signé par :

Marine, Louise, Frédérique PAVERANI

Maelys, Rita,

C2920350006B4AF...
signé le 10/11/2025

C9D66152E2244A6...
signé le 10/11/2025

Madame Laetitia GIBESI épouse PAZZAGLIA

« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation

Signé par :

C643737C3F36429...
signé le 10/11/2025